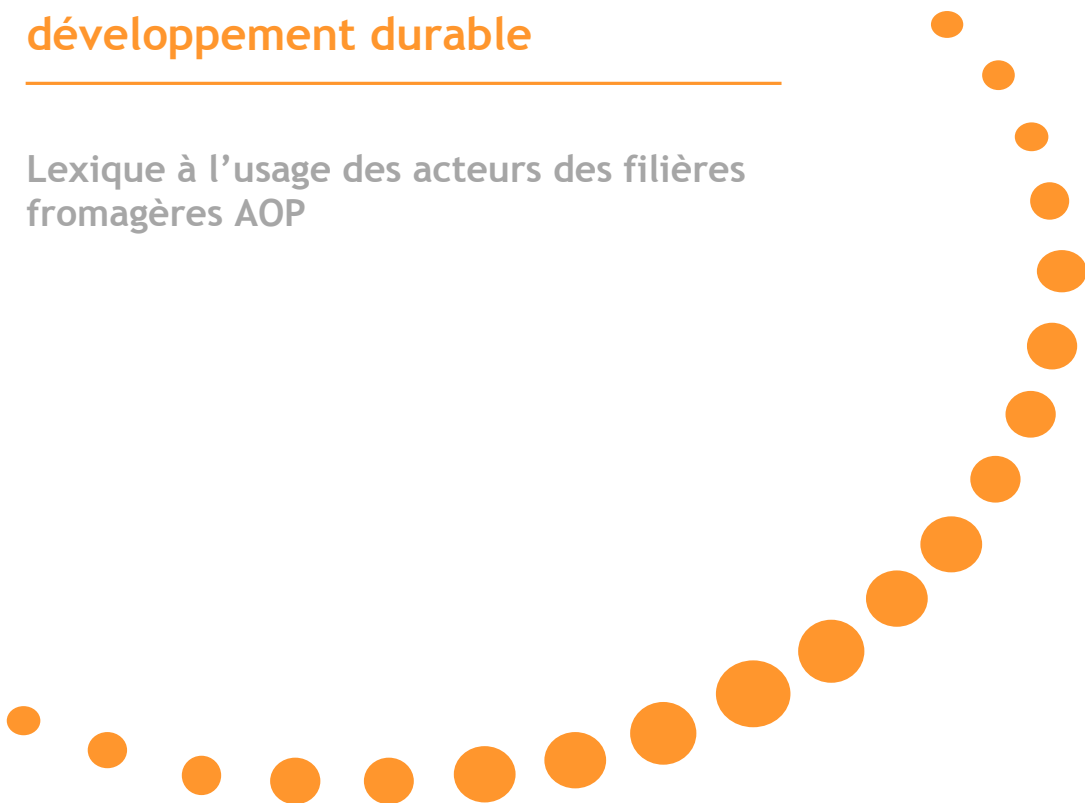




## **T**ermes relatifs aux principes et à la mise en œuvre du développement durable

---

Lexique à l'usage des acteurs des filières  
fromagères AOP





## Introduction du lexique

**D**epuis son émergence, le concept de développement durable a donné lieu à une terminologie foisonnante et parfois controversée. Il existe ainsi de nombreux termes à la fois pour définir et clarifier ce concept et ses champs d'application mais aussi pour décrire les cadres réglementaires et méthodologiques mis en place. Pour aider les acteurs des filières fromagères à s'y retrouver, cet ouvrage présente sous forme de lexique une sélection de notions les plus utilisées dans les discours et débats sur le développement durable et de la façon dont elles s'articulent entre elles. Les termes retenus **sont classés par ordre alphabétique, concernent plusieurs grandes thématiques.**

<b>Procédures et démarches environnementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse du cycle de vie</li> <li>- Audit environnemental</li> <li>- Certification environnementale</li> <li>- Environnement</li> <li>- Evaluation des écosystèmes</li> <li>- Impact environnemental</li> <li>- Norme ISO 14000</li> <li>- Norme Iso 26000</li> <li>- Objectif, politique, programme environnemental</li> <li>- Parties prenantes</li> <li>- Performances environnementales</li> <li>- Responsabilité sociétale des entreprises</li> <li>- Système de management environnemental</li> <li>- Services écosystémiques</li> </ul>
<b>Du développement ... au développement durable et à son évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement</li> <li>- Développement durable</li> <li>- Développement territorial</li> <li>- Durabilité</li> <li>- Indicateur</li> <li>- Indicateur de développement durable</li> </ul>
<b>Du lien au terroir ... au développement durable spatialisé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda 21</li> <li>- Ancrage territorial</li> <li>- Développement durable territorialisé</li> <li>- Lien au terroir</li> <li>- Territoire</li> <li>- Terroir</li> </ul>
<b>Activités et filières agricoles durables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture durable</li> <li>- Agro-écologie</li> <li>- Exploitation agricole durable</li> <li>- Filière</li> </ul>
<b>Mise en œuvre des méthodes et adoption du développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation et éducation au développement durable</li> <li>- Construction de grilles IDD</li> <li>- Méthodes d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles</li> </ul>

## Termes du lexique

- **A**genda 21
- Agriculture durable
- Agro-écologie
- Analyse du cycle de vie
- Ancrage territorial
- Appropriation et éducation au développement durable
- Audit environnemental
- **C**ertification environnementale
- Construction de grilles IDD
- **D**éveloppement
- Développement durable
- Développement durable territorialisé
- Développement territorial
- Durabilité
- **E**nvironnement
- Evaluation des écosystèmes
- Exploitation agricole durable
- **I**mpact environnemental
- Indicateur
- Indicateur de développement durable
- **F**ilière
- **L**es méthodes d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles
- Lien au terroir
- **N**orme ISO 14000
- Norme ISO 26000
- **O**bjectif, politique, programme environnemental
- **P**arties prenantes
- Performance environnementale
- **R**esponsabilité sociétale des entreprises
- **S**ystème de management environnemental
- Services écosystémiques
- **T**erritoire
- Terroir

## AGENDA 21 :

Le sommet de la Terre de Rio en 1992 a adopté une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de **21 engagements** pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Cette approche d'Action 21 a été reprise notamment au niveau de territoires sous la forme d'Agenda 21, à travers lequel des acteurs territoriaux (institutions, collectivités, entreprises, associations, citoyens) s'engagent dans la déclinaison de ces engagements internationaux. Les entreprises privées ou publiques peuvent également s'engager dans cette démarche.

## AGRICULTURE DURABLE (AD) :

**Une agriculture durable** est « une agriculture écologiquement saine, économiquement viable, socialement juste et humaine » (C.A. Francis et G. Younberg, 1990). Une agriculture durable correspond aussi à des systèmes agricoles capables de durer au cours du temps (R. Vavra, 1996).

Les 3 piliers ont été déclinés en 3 notions appliquées à l'activité agricole au niveau de l'exploitation (F. Zahm, 2008) :

- **La viabilité** correspond à l'efficacité économique du système de production et à la sécurisation des sources de revenus,
- **La vivabilité** s'attache à analyser si l'activité assure à l'exploitant une vie professionnelle et personnelle décente,
- **La reproductibilité environnementale des écosystèmes** prend en compte les effets des pratiques agricoles sur les milieux et les éco-systèmes.

Les modèles d'Agriculture Durable visent à corriger **les limites des modèles productivistes** et conventionnels des années 80 ou encore reposent sur des schémas nouveaux pour répondre conjointement à des préoccupations d'ordre écologique, économique et social. Pour autant, l'agriculture durable n'est pas seulement une question de modèles. Il s'agit aussi de considérer les possibilités dans la pratique de **maintenir ou d'améliorer les marges de manœuvre et des capacités d'adaptation** à long (A. Gibon et al. 1999).

O. Godard et B. Hubert (2002) proposent une définition plus large : « une agriculture durable contribue également à la durabilité du territoire auquel elle appartient ».

## AGRO-ÉCOLOGIE :

Le terme a plusieurs sens et désigne à la fois une discipline scientifique, un ensemble de pratiques agricoles et un mouvement social :

- **Une discipline scientifique**, au carrefour des sciences agronomiques, de l'écologie appliquée aux agroécosystèmes et des sciences humaines et sociales,
- **Un ensemble de pratiques agricoles**, s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, permettant de réduire les pressions sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles,

- **Des mouvements agri-environnementaux** qui se construisent plutôt en marge d'un courant dominant de modernisation de l'agriculture.

Le ministère de l'agriculture a inscrit le développement de l'agroécologie dans son projet politique (« **Agricultures : produisons autrement** »), en s'appuyant sur le rapport de Marion Guillou «Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour **concilier compétitivité et respect de l'environnement** ». Ce rapport évoque les complémentarités territoriales en recommandant de « développer de nouvelles solidarités entre exploitations agricoles dans les territoires ruraux ».

### **ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV) :**

L'ACV est une méthode qui permet de quantifier les impacts environnementaux d'un produit, d'un service, d'une entreprise, d'un procédé. Elle recense et quantifie les flux physiques (entrants et sortants) de matière et d'énergie associés à chaque étape de la vie du produit (de l'extraction/production à l'utilisation finale).

La normalisation de ces méthodes a conduit à exprimer les impacts à l'aide d'indicateurs standardisés (Eq P, Eq CO<sub>2</sub>, Eq H+).

### **ANCRAGE TERRITORIAL :**

J. Frayssignes (2005) le définit comme « l'ensemble des liens réciproques qui unissent une activité économique (acteur, entreprise, filière...) avec un territoire ». La notion d'ancrage local ou territorial naît des interactions et des interdépendances fortes entre des organisations/entreprises et leurs territoires d'implantation. Elle renvoie à un processus, à la mise en œuvre d'une construction commune territorialisée, d'un apprentissage collectif fondé sur la co-production de ressources (J. Perrat et B. Zimmermann, 2003).

J. Frayssignes (2001) propose 3 grandes familles d'indicateurs d'ancrage territorial :

- **Modalités de mobilisation des ressources productives,**
- **Relations avec les acteurs territoriaux,**
- **Valorisation des caractères du territoire dans la promotion des produits.**

L'ISO 26000 considère que « l'ancrage territorial est le travail de proximité proactif d'une organisation vis à vis de la communauté. Il vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis à vis de la communauté ».

### **APPROPRIATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

Pour nombre d'auteurs, issus des sciences sociales, cette question est centrale : le travail d'appropriation est une réinterprétation des principes généraux du développement durable afin de les adapter aux savoir-faire d'un secteur d'activité (B. Villalba, 2009). Les démarches participatives s'appuient sur des outils méthodologiques permettant de construire un contenu opérationnel et pragmatique, parmi lesquels la construction d'indicateurs de développement durable (et de grilles d'indicateurs) reste fréquemment mise en avant.

Cette construction collective ne doit pas être confondue avec l'évaluation multicritère des performances, qui demande, au-delà de la construction d'une grille de diagnostic, un renseignement des indicateurs (voir la rubrique : méthode d'évaluation de durabilité).

### AUDIT ENVIRONNEMENTAL :

Il est défini par le Règlement CEE n°1836/93 du Conseil du 23/06/93. Il désigne un instrument de gestion comprenant une évaluation systématique, documentée, périodique et objective de l'efficacité de l'organisation, du système de gestion et des procédures destinées à la protection de l'environnement et peut-être interne ou externe.

### CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE :

La certification environnementale est obtenue après vérification par un organisme extérieur accrédité du fait que les exigences contenues dans le référentiel utilisé pour le système de management environnemental (par ex : ISO 14001, EMAS, ...) sont respectées par l'entreprise.

### CONSTRUCTION DE GRILLES d'Indicateurs de Développement Durable :

Pour la construction des IDD (indicateurs de développement durable), 2 logiques s'opposent :

- **Les démarches dites substantielles, de types normatifs, « Top Down »**, s'appuyant sur une forte expertise (généralement externe). Elles utilisent le plus souvent des indicateurs « normés » et reconnus par les institutions.

Elles ne sont pas toujours adaptées aux réalités locales, elles présentent avec le risque d'une faible appropriation, celui de ne pas être valorisées (et de finir dans un tiroir !).

Lorsqu'elles sont bien formalisées et relativement adaptées aux situations, elles peuvent être mises en œuvre par un intervenant extérieur, ou au cours d'un stage : elles permettent alors de dresser un état des lieux rapidement et peuvent servir de support d'animation pour les étapes suivantes (plan d'action).

- **Les démarches dites procédurales, « Bottom-up »**, se définissent par leur caractère **participatif**. Elles sont construites par les acteurs eux-mêmes (**co-construction**). Elles présentent le risque d'une relative faiblesse méthodologique et peuvent être plus difficiles à valoriser à l'extérieur, vis-à-vis des parties prenantes, sauf si celles-ci ont été associées à la démarche.

Les démarches de co-construction favorisent l'apprentissage organisationnel, facilitent la concertation et peuvent générer des innovations institutionnelles.

**La construction des IDD** peut être assimilée à un outil de médiation technique permettant de construire un langage commun et un contenu opérationnel à la problématique (Rey Valette, 2012). Le choix de l'une ou l'autre de ces logiques dépend des objectifs, selon qu'est privilégiée la fonction d'appropriation ou celle d'évaluation (voire de communication, d'argumentation).

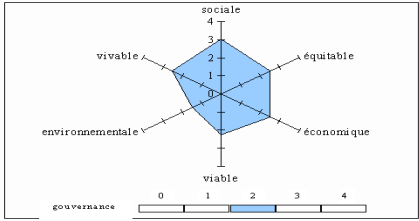
Les objectifs d'appropriation et de communication nécessitent une réflexion sur les restitutions graphiques. Quelques exemples des formes les plus fréquentes sont présentées ci-dessous :



Strategy Theme	2008	2009	2010	Indicator
Climate Change	↑	↑	↑	Greenhouse gas emissions
	↑	↑	↑	Rising sea levels
	↑	↑	↑	Loss of wildlife
	↑	↑	↑	Change in temperature & rainfall, severe weather, drought, changes
Waste Use of Natural Resources	↑	↑	↑	Water quality
	↑	↑	↑	Air quality
	↑	↑	↑	Waste production
	↑	↑	↑	Waste treatment
Food, Farming & Forestry	↑	↑	↑	Food and feed
	↑	↑	↑	State of Special Agricultural Interest (SAI)
	↑	↑	↑	Field boundaries
	↑	↑	↑	Farmland practices
Tourism	↑	↑	↑	Building water quality
	↑	↑	↑	Water pollution
	↑	↑	↑	Car use
	↑	↑	↑	Local development
Spatial Planning & Environment	↑	↑	↑	Greenfield development
	↑	↑	↑	Historic building resources
	↑	↑	↑	Planning
	↑	↑	↑	Local environment quality
Transport	↑	↑	↑	Travel growth
	↑	↑	↑	Alternative fuels
	↑	↑	↑	Local air quality
	↑	↑	↑	Travel time

The opposite table illustrates the key pressures affecting the region's environment. The colours indicate the significance of the issue.

- ↑ pressures that are regular and are expected to continue
- ↑ areas of uncertainty or potential problems
- ↑ trends that are positive or expected to improve



## DÉVELOPPEMENT :

Le **développement économique et social**, tel que défini par les géographes, fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographiques, sociales, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique (Wikipédia, 2013).

Il s'agit ainsi d'un ensemble de pratiques, parfois contradictoires en apparence, qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer, parfois à détruire, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de biens et de services (Rist, 1996).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) :

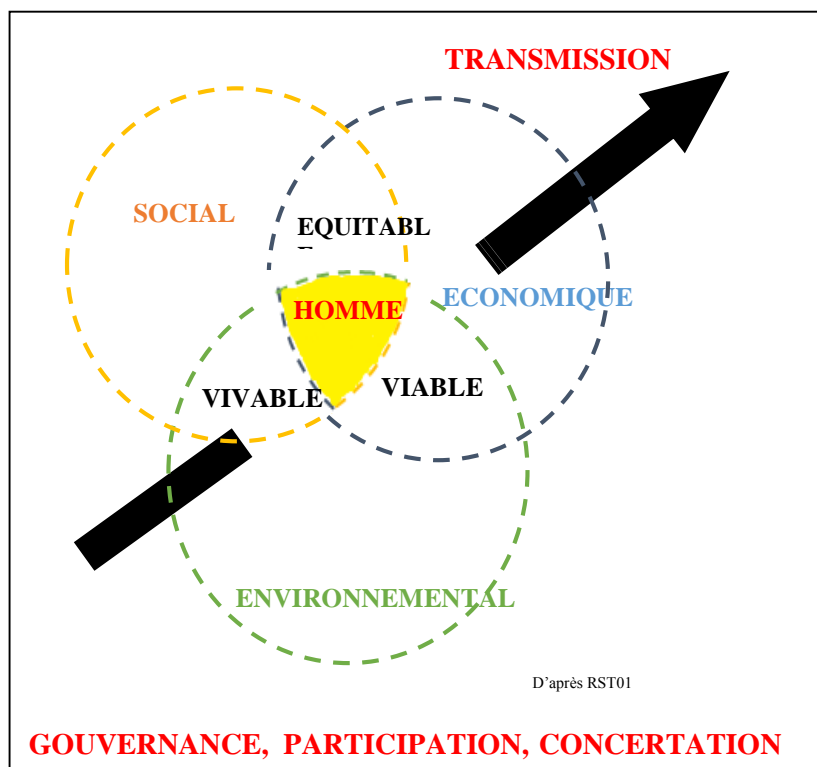
Terme apparu dans les années 80, d'après l'anglais « sustainable development », il désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières. **Les 3 piliers (économique, environnemental et social incluant le culturel) doivent être articulés les uns avec les autres et être mis en cohérence pour leur donner une efficacité systémique.**

La définition d'« **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins** » fonde les orientations des discussions internationales sur le développement sous l'égide de l'ONU depuis 1987 (rapport Brundtland). Lors de la conférence de Rio (1992), la FAO a présenté le développement durable comme « le besoin de considérer non seulement les impacts économiques à court terme mais aussi les impacts écologiques et sociaux à long terme lors de l'évaluation des orientations du développement qui découlent de la science et de la technologie ».



La définition initiale a rapidement été dépassée pour s'interroger sur la nature du développement durable, conduisant à parler de nouveau référentiel, d'un nouveau système de valeur : le développement durable devient alors un projet de société, une mise en responsabilité sociale et environnementale (R. Valette, 2012).

Les questions liées à la mise en œuvre de ce changement conduisent à considérer la gouvernance comme le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable.



S'il est considéré comme un **processus de changement**, le développement durable suppose des **formes d'appropriation, d'apprentissage, d'acquisition de nouvelles connaissances**.

A. Gibon et S. Hermansen (2006) considèrent le développement durable comme un changement constructif dans les relations complexes qu'entretiennent systèmes naturels et systèmes sociaux. Ils appellent à un renouveau des approches, fondé sur l'interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences de la société, sur l'observation des systèmes réels, sur un dialogue « d'égal à égal » avec les acteurs.

Selon F. Aggeri et al. (2005), il existe 3 formes d'adoption possible du développement durable : la coercition (changement imposé), le mimétisme (processus endogène), la professionnalisation (processus volontaire interne à une communauté).

Pour G. Loinger (2001), les acteurs (locaux) ne saisissent pas toujours le sens de la notion de développement durable, mais dans la pratique, ils comprennent qu'il s'agit d'être économes en ressources spatiales, de freiner l'appauvrissement des écosystèmes et de la biodiversité et de valoriser un patrimoine paysager et culturel.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIALISÉ :

Le développement durable est avant tout un concept à dimension temporelle (transmission aux générations futures), construit dans un cadre global et caractérisé « d'a-spatial » par certains auteurs (R. Laganier et al. 2002). Bien que la réussite du développement durable ne s'envisage qu'à l'échelle planétaire, sa globalité le rend inopérant tel quel. Des scientifiques s'accordent à dire, pour plusieurs raisons, que **le développement durable est rendu opérationnel lorsqu'il est spatialisé, territorialisé** (R. Laganier et al. 2002). Pour N. Lahaye (1999), la spatialisation du DÉVELOPPEMENT DURABLE s'explique en premier lieu par le fait que toute action a des effets situables dans un espace allant d'une échelle locale (par exemple, la pollution des sols) à une échelle plus globale (par exemple, la dégradation de la couche d'ozone).

La spatialisation du développement durable permet de rapprocher développement durable et développement territorial pour évoquer : le développement territorial durable ou le développement durable territorialisé, notion tout à fait appropriée concernant les filières AOP.

## DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

**Le développement territorial** fait référence à un **territoire**, c'est à dire un espace géographique qui est **construit, par l'histoire, par une culture, par des réseaux socio-économiques**.

Le terme est souvent associé au **développement local**, centré sur la capacité d'organisation des acteurs locaux : il s'agit alors d'un développement porté par une démarche partant de la base, en privilégiant les ressources endogènes et locales. Le développement local a, d'un point de vue politique, surtout été appliqué aux actions des collectivités locales et territoriales, permises par la mise en place des lois de décentralisation, et en réaction aux politiques antérieures **d'aménagement du territoire**.

V. Angeon (2006) en décline une **définition du développement territorial durable** : « Le développement territorial durable n'est autre qu'une construction d'acteurs visant une trajectoire particulière intégrant notamment l'évolution conjointe des systèmes économiques, sociaux et écologiques ».

## DURABILITÉ :

**La durabilité** désigne, pour un objet ou un matériau, la qualité de ce qui dure longtemps. Le terme **durabilité (ou soutenabilité)** est un néologisme utilisé depuis les années 90 pour désigner la configuration de la société humaine qui lui permette d'assurer sa pérennité : cette organisation humaine repose sur le maintien d'un environnement viable, sur le développement économique (la viabilité), et sur une organisation sociale équitable.

Deux grands types de définitions complémentaires entre elle ont été proposés pour la durabilité de l'agriculture (J. Thompson et T. Nardone, 1999) :

- Un système agricole est durable tant qu'il n'épuise pas les différents types de ressources dont il a besoin et ne présente pas d'impacts négatifs sur d'autres,
- La durabilité est la capacité d'un système agricole à se reproduire dans le temps en conservant ses fonctions, et donc à s'adapter aux changements de son environnement.

En développement agricole, cette notion a surtout été utilisée et vulgarisée avec le développement des outils de mesure/d'évaluation dans les exploitations en regard de la définition du développement durable (voir les rubriques Indicateurs et Méthodes d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles). Le risque de confusion de sens conduit à utiliser moins fréquemment ce terme, ou à ne l'utiliser que dans son sens premier : durer.

## ENVIRONNEMENT :

L'environnement est l'ensemble des conditions naturelles ou artificielles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants se développent (dont l'homme, les espèces animales et végétales). Il n'existe pas de définition unique de l'environnement, mais plusieurs conceptions ou représentations en fonction des individus et de l'environnement dans lequel ils évoluent.

## EXPLOITATION AGRICOLE DURABLE :

Une exploitation agricole est durable si elle est « **viable, vivable, transmissible et reproductible** » (E. Landais, 1998). Les trois premiers termes renvoient à la définition de l'agriculture durable présentée précédemment. **La transmissibilité** se rapporte aux questions relatives à la pérennité de l'exploitation : image du métier, questions d'ordre familial, juridique et financier liées à la succession.

## ÉVALUATION DES ECOSYSTÈMES :

Cette évaluation vise à hiérarchiser les actions à entreprendre pour restaurer et conserver notre environnement et pour son utilisation durable par l'Homme. Un travail sur ce sujet a été commandé en 2000 par l'ONU, ce travail a duré 4 ans. En France, les applications et déclinaisons de l'évaluation des écosystèmes ont été surtout été travaillées à partir de 2007 (rapport Chevassus-au-Louis), en identifiant 43 services et en proposant des méthodes d'estimation de la valeur économique des services (notion de paiement pour services).

## FILIERE :

**La filière** désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini.

**L'approche socio-économique** considère la filière à travers les interventions et les relations d'un nombre plus ou moins important d'opérateurs. Elle s'attache à mettre en exergue leurs stratégies, leurs logiques de comportement qui dépendent des différents modes de

coordination pouvant exister. Ainsi, on appelle filière de production l'ensemble des agents économiques qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final. La filière retrace la succession des opérations qui, partant en amont d'une matière première, aboutit en aval, après plusieurs stades de transformation/valorisation à un ou plusieurs produits finis au niveau du consommateur.

## **I**MPACT ENVIRONNEMENTAL :

Un impact environnemental correspond à toute modification de l'environnement, négatif ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme. La notion d'incidence environnementale peut aussi être utilisée.

## **INDICATEUR :**

Un indicateur est un outil de communication qui sert à quantifier et simplifier l'information pour la rendre compréhensible. Les indicateurs sont des outils de suivi, d'évaluation, de prévision et d'aide à la décision. La confrontation des valeurs prises par l'indicateur avec un objectif préalablement défini permet de porter un jugement sur l'efficacité d'une action (P. Madec, 2003).

L'indicateur répond à une attente de simplification, de synthèse mais aussi de standardisation. Les indicateurs peuvent être agrégés pour élaborer **des indices** (simples/composites) ou regroupés (**systèmes d'indicateurs**) pour produire des **tableaux de bord**.

## **INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (IDD) :**

L'application du concept de développement durable à l'agriculture ou à tout autre objet amène à établir des indicateurs combinant 3 dimensions (F. Zahm et al. 2008) :




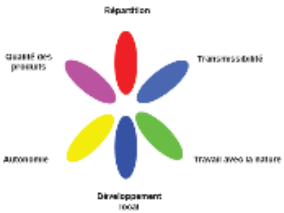
- **systemique** : par l'appréhension globale des aspects économiques, sociaux ou environnementaux,
- **temporelle et spatiale** : en évaluant les effets susceptibles de se manifester dans la durée et dans l'espace,
- **éthique** : la durabilité se fondant sur un système de valeurs, comme la conservation du patrimoine naturel ou humain.

Les indicateurs sont généralement classés en 2 ou 3 catégories : indicateurs de pression ou d'émission (ex : apports d'azote), indicateurs d'impact (ex : taux de nitrate dans les eaux).

Ces indicateurs sont le plus souvent mobilisés pour réaliser **un diagnostic de durabilité ou de contribution d'une exploitation, d'une filière ou d'un territoire au développement durable**.

## LES MÉTHODES D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

Parmi les très nombreuses méthodes existantes, les plus connues et développées sont celles qui s'appuient sur la production d'indicateurs. La liste ci-dessous indique celles qui sont mobilisables pour le diagnostic en exploitations laitières (F. Zahm, 2008).

Nom	Finalités
<b>IDEA (1) Indicateurs de Durabilité d'une Exploitation Agricole</b> 	Outil opérationnel et pédagogique d'évaluation de la durabilité d'une exploitation agricole (42 indicateurs).
<b>Charte de l'agriculture paysanne (2)</b>	Évaluation du caractère paysan d'une exploitation, alternative à l'agriculture industrielle (20 indicateurs).
<b>Diagnostic du Réseau Agriculture Durable (3)</b> 	Évaluation de la durabilité et de l'autonomie d'une exploitation agricole (22 indicateurs).
<b>RISE Response-Inducing Sustainability Evaluation (4)</b> 	Outil développé pour analyser et comparer la durabilité d'exploitations agricoles (12 indicateurs).
<b>MOTIF (5) Monitoring Tool for Integrated Farm Sustainability</b> 	Méthode d'indicateurs adaptée à l'évaluation de la durabilité d'exploitations laitières (15 indicateurs).
(1)C. Vilain et al. (2008) ; (2) FADEAR, 1998 ; (3) RAD (1999) ; (4) A. Häni et al. (2003), (5) Meul et al. 2008 ;	

### LIEN AU TERROIR :

C'est la relation entre les caractéristiques du produit et un milieu géographique dans ses dimensions à la fois physiques (support pédoclimatique) et humaines (des savoirs, des pratiques, des traditions et des usages localisés). La qualité du produit, son aspect, son goût, sa texture, sa production, ses aspects symboliques et culturels doivent se révéler tributaires d'un espace particulier (D. Barjolle, 1998).

## NORME ISO 14001 (1996) :

La norme ISO 14001, norme de certification environnementale internationale, prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Elle n'instaure pas en elle-même de critères spécifiques de performance environnementale. C'est un outil, basé sur le volontariat, permettant la gestion des impacts d'une activité, d'un produit ou d'un service sur l'environnement.

## NORME ISO 26000 (2010) :



L'ISO 26000 est l'unique norme internationale, à caractère volontaire, qui vise à fournir aux organisations les **lignes directrices de la responsabilité sociétale**. La responsabilité sociétale est une **démarche de progrès** qui s'inscrit dans une recherche de performance globale de l'organisation, elle pousse à remettre en question les pratiques des organisations qui s'y engagent (source AFNOR).

Elle s'adresse à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, syndicats...) Le diagnostic est le point de départ pour passer à l'action en étant pragmatique avec des objectifs de progrès pertinents et réalistes. La norme ISO 26000 n'impose pas d'exigences, mais un changement dans le comportement.

## OBJECTIF, POLITIQUE, PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL :

**Objectif environnemental** est l'objectif qu'un organisme se fixe, résultant de la politique environnementale, et quantifié dans le cas où cela est possible.

**Politique environnementale** : déclaration effectuée par l'établissement sur ses intentions et principes par rapport à son comportement environnemental en général, qui offre un cadre à son action et établit ses objectifs et buts en matière d'environnement.

**Programme environnemental** : Planification des activités spécifiques destinées à assurer une meilleure performance environnementale dans le déroulement des activités de l'entreprise.

## PARTIE PRENANTE (STAKE HOLDER) :

**Une partie prenante** est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet. La notion de partie prenante est née d'une exigence éthique nouvelle de la société civile qui demande que les entreprises rendent compte des conséquences sociales et environnementales de leur activité. C'est dans ce sens que

les parties prenantes de la société civile ont des intérêts dans le bon fonctionnement de l'entreprise. (Wikipédia, 2013).

**Une théorie de management (Stakeholder view)** décline la notion de partie prenante : « Dans une corporation, les *parties prenantes* sont des individus et des groupements qui contribuent, volontairement ou non, à la capacité de créer de la valeur et de l'activité et qui en sont ses bénéficiaires potentiels et/ou en assument les risques ».

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (PE) :

La performance environnementale désigne les résultats mesurables du système de management environnemental (SME), en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux. Elle permet d'évaluer, de comparer, d'améliorer un système de management environnemental et son efficacité.

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) :

La responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises (**RSE**) est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

## SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME) :

Le système de management environnemental est un **outil de gestion de l'entreprise** et de la collectivité qui lui permet de s'organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement. Il inscrit l'engagement d'amélioration environnementale de l'entreprise ou de la collectivité dans la durée en lui permettant de se perfectionner continuellement. Il s'appuie généralement sur des approches normatives (ISO 14001).

## SERVICES ÉCOSYSTEMIQUES

Aussi appelés services écologiques, les services écosystémiques sont les bénéfices (ou les biens) que les hommes tirent des écosystèmes.

L'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (EM) a identifié quatre catégories de services :

- **Les services support** sont ceux qui sont nécessaires pour la production de tous les autres services de l'écosystème,
- **Les services d'approvisionnement** permettent aux hommes d'obtenir des biens commercialisables par l'exploitation des écosystèmes,
- **Les services de régulation** sont des bénéfices obtenus de la régulation des processus des écosystèmes,
- **Les services culturels et sociaux** sont des bénéfices non matériels obtenus par les hommes à partir des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, la création, les expériences esthétiques.

## TERRITOIRE :

Le territoire est une **portion d'espace géographique** bornée, appropriée, administrée et aménagée. Selon les auteurs, le territoire est :

- Une **construction sociale** provisoire (et évolutive) des sociétés,
- Une portion **d'espace délimitée et nommée** par une société ou par un groupe, support d'une identité collective, produit de pouvoir, délimité par des frontières ou des limites,
- Un espace **approprié et géré** par des collectivités humaines qui lui affectent des usages, des activités et l'aménagent en fonction de leurs besoins,
- Un espace de relations et d'échanges nombreux, qui en tissant des réseaux denses, forment un territoire aux contours plus flous et plus mobiles.

C'est une notion à la fois **juridique, sociale, culturelle et même affective**.

## TERROIR :

Un terroir est un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine, construit, au cours de son histoire, un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires sociotechniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité, et aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique (INRA, INAO, 2005).

Dans le cas des fromages, le terroir regroupe donc de manière indissociable : le milieu physique (géologie, géographie, sols, climat), l'animal (races dominantes et leurs caractéristiques génétiques), l'homme (producteurs de lait, transformateurs, affineurs...).

### Crédits photo :

L.GUENEAU / CNIEL, F.JOLY / CNIEL, S. FRAISSE / CNIEL, A. LECERF / CNIEL



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»



CASDAR Filières fromagères et développement durable

Juin 2014